

Règlement du concours d'entrée en 1^{re} année Session 2024

École
nationale
supérieure
des arts
décoratifs

Le concours d'entrée en 1^{re} année de Licence s'organise en deux étapes d'admissibilité et d'admission pour l'accès au premier cycle de l'ENSAD. La phase d'admissibilité comprend le dépôt d'un dossier de candidature, constitué de deux dossiers dématérialisés. En cas de réussite à l'admissibilité, les candidats sélectionnés participent aux deux épreuves d'admission : la production artistique in situ, suivie d'un entretien avec le jury.

En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive à l'École en 1^{re} année est conditionnée par l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, hormis les dérogations accordées.

Conditions de candidature

Les candidats titulaires ou en préparation du baccalauréat français ou détenteurs d'un diplôme français ou étranger équivalent ou de niveau supérieur sont autorisés à s'inscrire dans le dispositif Parcoursup.

A titre exceptionnel, le directeur de l'ENSAD peut accorder à tout candidat hors dispositif Parcoursup une dérogation de diplôme. La demande de dérogation motivée doit être formulée et déposée auprès du Pôle concours/inscriptions inscription.concours@ensad.fr avant le 10 février 2024.

Procédure de candidature

L'inscription au concours s'effectue sur la plateforme parcoursup.fr.
Les candidats doivent faire figurer l'ENSAD dans leurs vœux confirmés.

Attention, par session annuelle, les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule voie d'admission à l'ENSAD : concourir au concours d'entrée en 1^{re} année ou à la commission d'entrée en cours de cursus.

Inscription administrative

Au titre de l'année 2024, le montant des droits d'inscription au concours s'élève à 53 €.

Les candidats titulaires d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2023/2024 sont exonérés des droits d'inscription au concours.

La demande de participation au concours d'entrée en 1^{re} année est validée par le paiement en ligne des droits d'inscription (procédures Parcoursup et hors Parcoursup).

Les droits d'inscription restent acquis à l'École et ne sont pas remboursables.

En cas de désistement du candidat après paiement, le versement des droits d'inscription reste également acquis à l'ENSAD.

Phase d'admissibilité

Le dossier de candidature numérique, qui comprend la création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels, est à déposer en ligne sur concours.ensad.fr. Toutes les pièces doivent être anonymes.

Création réalisée à domicile ou sujet internet/ Coefficient 1

Le sujet, affiché à l'ENSAD, est mis en ligne sur les sites concours.ensad.fr et ensad.fr ainsi que sur les réseaux sociaux.

La réponse au sujet comprend :

- un fichier PDF de 5 pages maximum (capacité de 20 Mo). Le type de rendu plastique présenté est libre.
- pour les candidats qui le souhaitent, un fichier vidéo d'une minute maximum (50Mo) avec des éléments de réponse au sujet sous forme audio-visuelle.
- un descriptif du projet d'une demi-page maximum (PDF), en français ou en anglais, non manuscrit, expliquant les choix et le traitement du sujet.

Les critères d'évaluation de la réponse sont la réflexion, la qualité de l'expression plastique et la cohérence du projet présenté.

Dossier de travaux personnels / Coefficient 1

Le dossier est constitué de :

- un fichier PDF dit portfolio de 15 pages maximum (capacité de 20 Mo), composé de travaux artistiques, de recherches, d'extraits de carnet de croquis...
- pour les candidats qui le souhaitent, un fichier vidéo d'une minute maximum (50Mo) peut également être déposé pour illustrer des travaux audios ou vidéos.
- un PDF d'une page maximum (rédigée en anglais si besoin) présentant rapidement le parcours du candidat ainsi qu'une image ou un événement ou une œuvre ou une personne importante... le concernant.

Le portfolio réunit un ensemble de travaux plastiques, faits par exemple en cours d'arts plastiques, dans des ateliers extérieurs, à la maison, en classe préparatoire ou dans tout autre contexte. Ce portfolio est d'abord l'expression de centres d'intérêt, d'un univers, d'orientations et des techniques utilisées jusque-là.

Le portfolio peut comprendre des images de dessins, d'essais, des extraits de carnets de croquis, des projets en cours. Sa mise en page est libre et doit refléter ce que le candidat fait ou aime, la manière dont il s'exprime par la création visuelle, et peut montrer toutes sortes de techniques et de pratiques en arts plastiques : dessins, peintures, sculptures, photographies, vidéos, affiches, collages, maquettes...

Il est fortement conseillé de légender les images et les projets (titres s'il y en a, technique utilisée, support, format, date... et éventuellement des descriptions, commentaires).

Les critères d'évaluation sont la qualité plastique des travaux et la qualité particulière du dossier artistique.

Le non-respect des contraintes pour la constitution des deux dossiers dématérialisés est éliminatoire (notamment le respect de l'anonymat). Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Chaque dossier de candidature numérique (création réalisée à domicile et dossier de travaux personnels) est évalué par un jury qui désigne les candidats admissibles lesquels prennent part à la phase d'admission (350 personnes environ).

L'ensemble des éléments présentés à cette étape est également évalué par un critère global sur le potentiel du candidat.

Le jury de l'ENSAD est souverain et ses décisions sont sans appel.

Phase d'admission

Les deux épreuves d'admission se déroulent à l'ENSAD - 31 rue d'Ulm Paris 5^{ème}, sur la même journée (production artistique le matin et entretien avec le jury l'après-midi). La journée précise en présentiel est au choix de chaque candidat.

Production artistique / Coefficient 1

Durée : 4 heures

Les candidats répondent à un sujet-dossier communiqué le jour même en utilisant différents modes d'expression et le matériel autorisé dans la convocation.

La production plastique doit être accompagnée d'une lettre d'intention.

Entretien avec le jury / Coefficient 2

Durée : 20 minutes

Lors de son entretien, chaque candidat présente :

- le cheminement et le produit du travail réalisé le matin,
- l'épreuve de création réalisée à domicile ou sujet internet et le dossier artistique personnel.

Les candidats peuvent apporter de nouveaux éléments dont des originaux (tous les médiums sont acceptés). Pour présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, chaque candidat doit se munir de son ordinateur portable.

Une discussion ouverte s'engage avec le jury d'admission ; une bonne connaissance de la langue française est requise.

Calendrier

Inscription au concours : suivant le calendrier Parcoursup, du 17 janvier au 14 mars 2024. Faire figurer l'ENSAD dans les vœux confirmés (date limite de confirmation : 3 avril 2024)

Publication du « Sujet Internet » le 12 avril 2024 à 12h00.

Dépôt du dossier de travaux personnels et réponse au Sujet Internet, du 12 avril au 16 avril 2024, à 18h00.

Publication des résultats d'admissibilité à compter du 2 mai 2024 sur les sites concours.ensad.fr et ensad.fr

Attention, tout candidat admissible est invité à choisir via son espace personnalisé la date des épreuves d'admission et ce, au plus tard le 6 mai 2024.

Epreuves de la phase d'admission : du 13 au 17 mai 2024 à l'ENSAD.

Jury plénier d'admission : le 21 mai 2024.

Annnonce des résultats : sur le site de Parcoursup à partir du 30 mai 2024 et suivant le calendrier Parcoursup.

Au titre de la session 2024, le nombre maximum d'élèves admis en 1^{re} année de Licence à l'ENSAD est fixé à 72.

Les modalités du concours d'entrée en 1^{re} année peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Pour toute précision complémentaire relative aux modalités de déroulement de ce concours, contacter par courriel le Pôle concours/inscriptions inscription.concours@ensad.fr.

Emmanuel Tibloux

Directeur de l'École